



**Risque Climat : qu'attendent
les investisseurs et les autorités
de régulation ?**

Les enjeux de la TCFD, trois ans après la loi française, 12 juin 2018

La question de ce matin

Trois ans après la mise en place de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, les investisseurs institutionnels, les gestionnaires d'actifs, les banques, les assurances et les entreprises mettent en place leur dispositif de reporting en ligne avec les recommandations de la TCFD.



Comment les entreprises et les acteurs financiers prennent-ils aujourd'hui en compte les risques-climat ?



Quels sont les enjeux de la mise en place d'une analyse de scénarios climat pragmatique et robuste ?



Comment la direction du développement durable et la direction financière peuvent-elles travailler de concert pour divulguer les données TCFD dans le rapport de gestion ?

Déroulé

1. Obligations de transparence et de reporting existantes et à venir – Pierre Ducret	p.4
<ul style="list-style-type: none">• Obligations de reporting en France et en Europe• L'article 173 de la loi TECV• TCFD : la vision française• HLEG et Fisma 2018 – le plan d'action de la Commission Européenne	
2. TCFD, où en sont les entreprises françaises ? - Eric Dugelay	p.10
<ul style="list-style-type: none">• Rappel des travaux et des enjeux de la TCFD• Panorama des divulgations du CAC 40 en ligne avec la TCFD en 2017	
3. Cas pratique et meilleures pratiques – Sébastien Soleille	p.45
<ul style="list-style-type: none">• Cas pratique : le cabinet Deloitte• Éléments méthodologiques pour une analyse de scénarios ambitieuse et pragmatique	
4. Echanges, partage de bonnes pratiques, questions et réponses	p.62
5. Annexe : Obligations françaises en matière de reporting climatique	p.63



1. Obligations de transparence et de reporting existantes et à venir

Pierre Ducret

I4CE

INSTITUTE FOR
CLIMATE
ECONOMICS

Une initiative de la Caisse des Dépôts et
de l'Agence Française de Développement

Les obligations de transparence et de reporting sur les risques ESG et climat

Etat des lieux et perspectives France et Europe

12 juin 2018

Pierre Ducret

Conseiller climat du groupe Caisse des Dépôts

Président d'I4CE

Les obligations RSE

2012 : loi Grenelle 2

Article 225 : Entreprises; Article 75 : bilan carbone et plan de réduction d'émission; Article 224 : sociétés de gestion

2018 : Directive RSE de 2014, transposée en France en 2017

La déclaration de performance extra-financière

- Centrée sur la matérialité des risques extra-financiers
 - Gouvernance, politique, diligences raisonnables pour y faire face
 - Audit indépendant (conformité, sincérité)
- > Un reporting plus exigeant, plus resserré sur les vrais enjeux (KPI) qui fait entrer les enjeux ESG dans la performance de l'entreprise, sur toute la chaîne de valeur (achats, sous traitants, filiales internationales...).

La loi TECV article 173

Entreprises

173-3 : prise en compte des risques financiers liés climat et mise en œuvre d'une stratégie bas-carbone

173-4 : reporting climat élargi (émissions directes et indirectes, scope3)

Banques

173-5 : intégration du risque climat dans les tests de résistance

Investisseurs et sociétés de gestion

173-6 : Extension aux investisseurs du reporting ESG

+ Reporting climat : Risques liés au changement climatique ; contribution à la transition ; méthode employée

FSB TCFD

Task-Force on Climate-related Financial Disclosure



- 4 domaines de reporting
- + s'appuyer sur des scénarios prospectifs de transition pour :
 - définir une stratégie d'alignement 2° C
 - gérer ses risques physiques et de transition

- > Des lignes directrices par secteurs
- > Un imposant dispositif documentaire
- > des engagements volontaires à appliquer ces recommandations
- > des initiatives qui s'alignent sur la TCFD (ex : le CDP)

<https://www.fsb-tcfd.org/>

La régulation européenne finance durable

2017 : HLEG on sustainable finance

Mars 2018 : plan d'action de la Commission DG Fisma

Mai 2018 : Premières propositions

Focus sur le devoir d'information (disclosure)

Champ : asset managers, investisseurs institutionnels, conseils en investissement et OPC

Objet : procédure d'intégration ESG, l'impact attendu des risques ESG sur les produits et services financiers fournis + des précisions sur l'impact ESG en cas de gestion ESG (pour éviter le greenwashing)

Méthode : examen par le **Parlement et le Conseil**, puis révision par actes délégués des directives concernées

Objectif : adoption fin 2019

2. TCFD, où en sont les entreprises françaises ?

Eric Dugelay

Rappel des travaux et des enjeux de la TCFD

La TCFD : une initiative du G20 dirigée par Michael Bloomberg qui suscite un très grand intérêt en tant que cadre mondial de reporting financier sur les risques liés au climat

- La TCFD propose **aux entreprises et aux acteurs financiers (investisseurs institutionnels, gestionnaires d'actifs, assureurs et banques)** de mesurer l'impact des risques climatiques sur leurs activités, à travers 11 éléments de reporting.

Governance	Strategy	Risk Management	Metrics and Targets
Disclose the organization's governance around climate-related risks and opportunities.	Disclose the actual and potential impacts of climate-related risks and opportunities on the organization's businesses, strategy, and financial planning where such information is material.	Disclose how the organization identifies, assesses, and manages climate-related risks.	Disclose the metrics and targets used to assess and manage relevant climate-related risks and opportunities where such information is material.
Recommended Disclosures	Recommended Disclosures	Recommended Disclosures	Recommended Disclosures
a) Describe the board's oversight of climate-related risks and opportunities.	a) Describe the climate-related risks and opportunities the organization has identified over the short, medium, and long term.	a) Describe the organization's processes for identifying and assessing climate-related risks.	a) Disclose the metrics used by the organization to assess climate-related risks and opportunities in line with its strategy and risk management process.
b) Describe management's role in assessing and managing climate-related risks and opportunities.	b) Describe the impact of climate-related risks and opportunities on the organization's businesses, strategy, and financial planning.	b) Describe the organization's processes for managing climate-related risks.	b) Disclose Scope 1, Scope 2, and, if appropriate, Scope 3 greenhouse gas (GHG) emissions, and the related risks.
	c) Describe the resilience of the organization's strategy, taking into consideration different climate-related scenarios, including a 2°C or lower scenario.	c) Describe how processes for identifying, assessing, and managing climate-related risks are integrated into the organization's overall risk management.	c) Describe the targets used by the organization to manage climate-related risks and opportunities and performance against targets.

- Ces informations sont à intégrer **au sein des « rapports financiers »** des sociétés et visent à aider les acteurs du monde financier à mieux évaluer dans quelle mesure les entreprises avec lesquelles ils sont en lien sont préparées aux évolutions dues au changement climatique.
- Les autorités françaises sont désireuses de **pousser la TCFD pour maintenir la compétitivité des entreprises du pays**, soumises aux réglementations françaises décrites plus haut.

Le rapport de la Task Force et ses annexes

Publication du 29 juin 2017



Le rapport développe le contexte et le cadre général pour les divulgations financières relatives au changement climatique – il est à destination d’une audience large



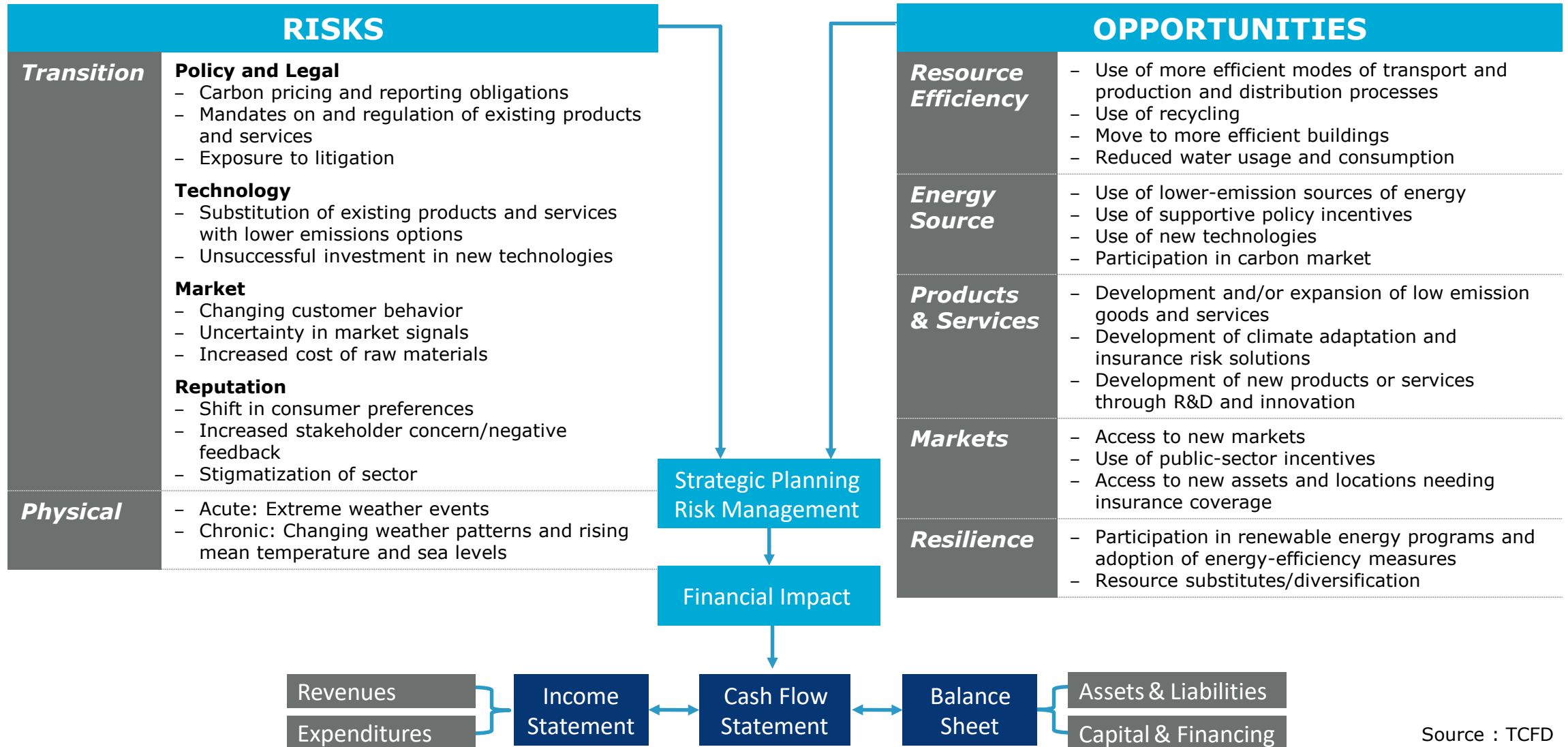
L’annexe propose un niveau de détail complémentaire pour assister les entreprises dans leur adoption des recommandations.



Le supplément technique fournit un niveau de détail supérieur pour assister les entreprises dans la mise en place de leur analyse de scénarios.

Source : TCFD

Une préconisation de divulgation de l'impact des risques et opportunités liés au climat sur le bilan, le compte de résultat et l'état des flux de trésorerie



Source : TCFD

Guide supplémentaire

Au delà de son guide trans-sectoriel, la Task Force a développé un **guide supplémentaire** pour le secteur financier et les groupes non financiers pour aider les entreprises de ces groupes dans leur mise en place des recommandations



Secteur financier

- Banques
- Compagnies d'assurance
- Sociétés de gestion
- Investisseurs institutionnels



- Energie



- Transport



- Equipement et Bâtiment



- Agriculture, Alimentation et Foresterie

Les groupes non financiers ont été identifiés par la Task Force sur la base de leurs émissions de GHG et de leurs consommations d'énergie et d'eau élevées

Source : TCFD

Points d'attention concernant les informations financières relatives au climat (1/2)

Principe de matérialité & analyse de scénario

Principe de matérialité

- Les informations relatives à la **Stratégie** et aux **Indicateurs & Objectifs** sont sujettes à une analyse de matérialité.
- Les informations relatives à la **Gouvernance** et à la **Gestion des Risques** ne sont pas sujettes à une analyse de matérialité et doivent être publiées afin de fournir des éléments de contexte aux investisseurs sur les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques qui sous-tendent l'atteinte des résultats financiers et opérationnels des organisations.

Analyse de scénario

- La Task Force encourage la publication d'informations prospectives à travers l'analyse de scénario, un outil très utile pour étudier la résilience et la flexibilité des plans stratégiques des organisations et les améliorer.
- De nombreux investisseurs cherchent à comprendre le **degré de résilience des stratégies des organisations face aux risques liés au changement climatique**.
- La recommandation Stratégie (c) et le guide s'y rapportant demandent aux organisations de décrire la résilience de leur stratégie, en prenant en considération différents scénarios climatiques, y compris un **scénario 2°C ou inférieur à 2°C**.

Scénario 2°C

Fournit un cadre de référence commun pour toutes les organisations, aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Seuil pour une analyse de scénario plus robuste

La Task Force a établi un seuil au delà duquel elle préconise que les organisations réalisent une analyse de scénario plus robuste permettant d'évaluer la résilience de leur stratégie (organisations appartenant aux quatre groupes non financiers réalisant plus de 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires).

Source : TCFD

Points d'attention concernant les informations financières relatives au climat (2/2)

Dans quel document les intégrer ?

- La Task Force recommande que les organisations publient des informations financières relatives au climat dans leur « mainstream (i.e, public) **annual financial filings** ». L'interprétation que l'on peut en avoir dans un contexte français est un positionnement **dans le rapport financier annuel, et plus précisément dans le rapport de gestion.**
- Les recommandations ont été développées pour être applicables de manière large pour tout secteur et pour toute juridiction. Elles n'ont pas vocation à remplacer les exigences réglementaires nationales en termes de publication de déclarations financières.
- Si certains éléments sont compatibles avec les exigences nationales de publication, la Task Force encourage les organisations à publier ces éléments dans d'**autres rapports officiels (tel le rapport de développement durable).**
- Les organisations faisant partie des quatre groupes non-financiers identifiés par la Task Force réalisant plus d'un milliard de dollars équivalents de chiffre d'affaires doivent publier des informations relatives à la Stratégie ainsi qu'aux Indicateurs et Objectifs dans d'autres rapports, dès lors que ces informations sont considérées comme matérielles et ne sont pas incluses dans le rapport de gestion.

« **Financial filings** »

Rapport dans lequel les organisations publient leurs résultats financiers audités dans le cadre des réglementations en vigueur des juridictions dans lesquelles elles exercent leurs activités.

Autres rapports officiels

Publiés annuellement a minima, largement diffusés et disponibles publiquement pour les investisseurs et autres parties prenantes, ils sont sujets à un processus de gouvernance interne similaire à celui utilisé pour le reporting financier.

Source : TCFD

Membres de la TCFD

Chair and Vice-Chairs		Koushik Chatterjee		Eric Dugelay		Martin Skancke		Andreas Spiegel	
Michael Bloomberg Chairman Founder and President Bloomberg L.P.		Group Executive Director, Finance and Corporate Tata Group		Partner, Sustainability Services Deloitte		Chair, Risk Committee Storebrand		Head Group Sustainability Risk Swiss Re	
Yeo Lian Sim Vice-Chair Special Adviser Singapore Exchange	Denise Pavarina Vice-Chair Managing Officer Banco Bradesco	Liliana Franco Director, Accounting Organization and Methods Air Liquide Group		Udo Hartmann Senior Manager, Group Environmental Protection & Energy Management Daimler		Steve Waygood Chief Responsible Investment Officer Aviva Investors		Fiona Wild Vice President, Sustainability and Climate Change BHP Billiton	
Graeme Pitkethly Vice-Chair Chief Financial Officer Unilever		Christian Thimann Chairman of the Managing Board Athora Germany		Neil Hawkins Corporate Vice President and Chief Sustainability Officer The Dow Chemical Company		Thomas Kusterer Chief Financial Officer EnBW		Michael Wilkins Managing Director, Environment & Climate Risk Research S&P Global Ratings	
Members		Diane Larsen Audit Partner, Global Professional Practice EY		Stephanie Leaist Managing Director, Head of Sustainable Investing Canada Pension Plan Investment Board		Deborah Winshel Managing Director, Global Head of Impact Investing BlackRock		Rhian-Mari Thomas Founder and Chair of the Green Banking Council Barclay's	
Jane Ambachtsheer Partner, Chair – Responsible Investment Mercer	Matt Arnold Managing Director and Global Head of Sustainable Finance JPMorgan Chase & Co.	Mark Lewis Managing Director, Global Head of Research Carbon Tracker Initiative		Eloy Lindeijer Chief, Investment Management PGGM		Special Adviser			
Wim Bartels Partner Corporate Reporting KPMG	Bruno Bertocci Managing Director, Head of Sustainable Investors UBS Asset Management	Ruixia Liu General Manager, Risk Department Industrial and Commercial Bank of China		Giuseppe Ricci Chief Refining & Marketing Officer ENI		Russell Picot Chair, Audit and Risk Committee, LifeSight Board Chair, HSBC Bank (UK) Pension Scheme Trustee Former Group Chief Accounting Officer HSBC			
David Blood Senior Partner Generation Investment Management	Richard Cantor Chief Risk Officer Moody's Chief Credit Officer Moody's Investor Service								

Panorama des divulgations du CAC 40 en ligne avec la TCFD en 2017

Classification des entreprises du CAC 40 selon les secteurs identifiés par la TCFD


Premiers signataires de la déclaration de soutien à la TCFD, 29 juin 2017

Soutiens ultérieurs



Finance	Energie	Transport	Equipement & Bâtiment	Agriculture, Alimentation & Foresterie	Autres
<ul style="list-style-type: none"> • AXA • BNP Paribas • Crédit Agricole • Société Générale 	<ul style="list-style-type: none"> • Air Liquide • Engie • TechnipFMC • Total • Veolia 	<ul style="list-style-type: none"> • Airbus • Michelin • PSA • Renault • Safran • Valeo 	<ul style="list-style-type: none"> • Arcelor Mittal • Bouygues • LafargeHolcim • Legrand • Saint-Gobain • Schneider Electric • Unibail-Rodamco • Vinci 	<ul style="list-style-type: none"> • Carrefour • Danone • Pernod Ricard 	<ul style="list-style-type: none"> • Accor • Atos • Capgemini • Essilor International • Kering • L'Oréal • LVMH • Orange • Publicis Groupe • Sanofi • Sodexo • Solvay • STMicroelectronics • Vivendi

Méthodologie

- Hors secteur de la Finance (qui inclut l'Assurance), classification des entreprises selon les **quatre groupes identifiés par la TCFD** : Energie / Transports / Equipement & Bâtiment / Agriculture, Alimentation & Foresterie et regroupement des entreprises restantes dans une catégorie Autres. 
- Revue systématique des informations publiées par les entreprises dans le **document de référence (DDR)** FY2017 (ou FY2016 en l'absence du DDR FY2017) en lien avec les recommandations de la TCFD (Recommendations and Guidance du Final Report, Review Guidance). Lorsqu'elles étaient pertinentes, d'autres publications officielles ont également été revues (ex : rapport annuel, politique climat, rapport TCFD »).
- **Notation des informations** selon les 11 divulgations proposées par la TCFD* selon une **échelle de trois notes allant de 0 à 2** :
 - **0** : absence d'informations satisfaisantes
 - **1** : présence d'informations satisfaisantes (une partie des points souhaités par TCFD directement reliés au climat, ou exhaustivité des points souhaités par la TCFD mais reliés à l'environnement de manière plus générale)
 - **2** : présence d'informations pleinement satisfaisantes (exhaustivité des points souhaités par la TCFD et directement reliés au climat)
- Calcul de la somme des notes attribuées aux entreprises d'un même groupe pour chaque question de la TCFD et calcul du pourcentage que cette somme représente par rapport au total de points que ce groupe d'entreprises pouvait atteindre (en obtenant la note 2 pour toutes les questions).
- Calcul de la note moyenne attribuée aux entreprises d'un même secteur pour chaque question de la TCFD.
- Consolidation des résultats pour l'ensemble du CAC 40, calcul de somme des notes attribuées pour chaque question, du pourcentage par rapport au total possible, et de la note moyenne.
- **Les diagrammes de scores pour le CAC 40 et par groupe d'entreprises ne doivent donc aucunement être lus comme donnant un pourcentage des sociétés qui seraient en « conformité » avec les recommandations (par ailleurs non contraignantes) de la TCFD.**

* Les questions ont été notées selon une grille d'analyse rigoureuse permettant un résultat comparable d'une entreprise à une autre. Toutefois, l'analyse n'exclut pas que certaines explications aient pu être sujettes à interprétation.

Rappel sur la TCFD

4 recommandations et 11 divulgations

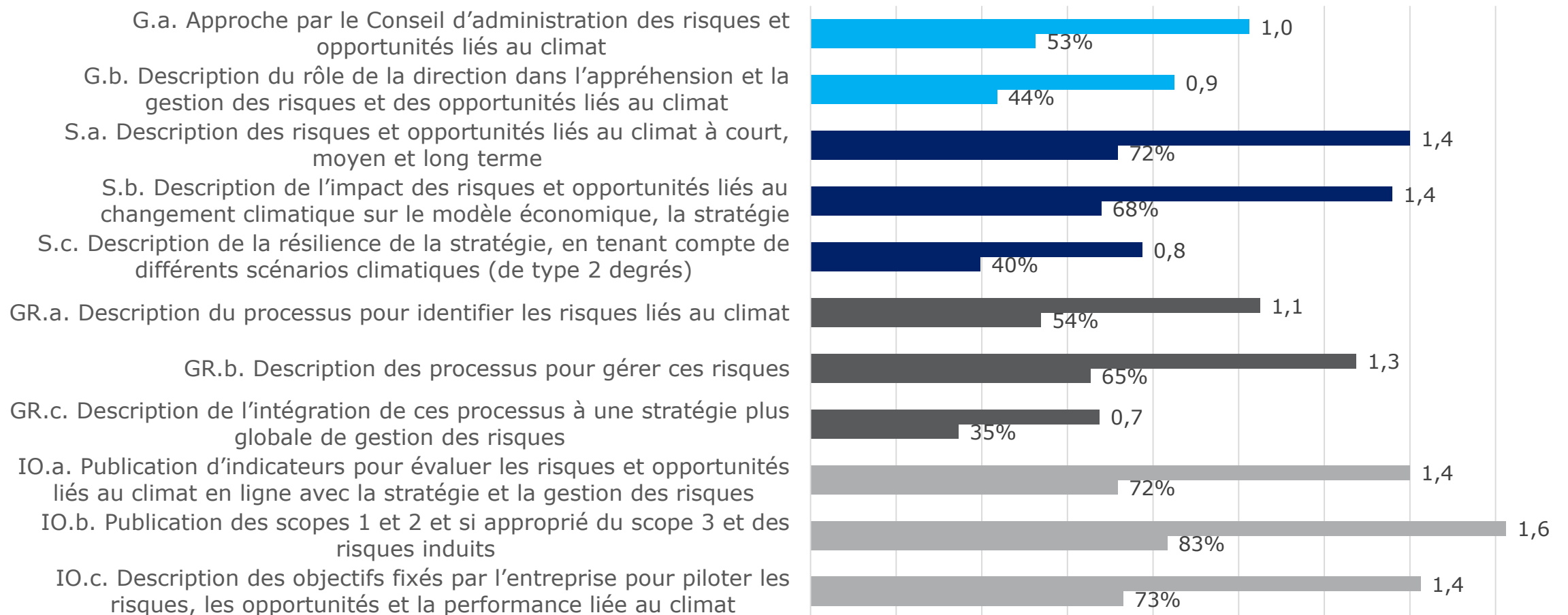
Gouvernance (G)	Stratégie (S)	Gestion des Risques (GR)	Indicateurs et Objectifs (IO)
Divulguer la gouvernance de l'organisation autour des risques et des opportunités liés au climat.	Divulguer les impacts réels et potentiels des risques et des opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, lorsque ces informations sont matérielles.	Divulguer la manière dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés au climat.	Divulguer les indicateurs et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les opportunités liés au climat, lorsque ces informations sont matérielles.
a) Approche par le Conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat.	a) Description des risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme.	a) Description du processus pour identifier les risques liés au climat.	a) Publication d'indicateurs pour évaluer les risques et opportunités liés au climat en ligne avec la stratégie et la gestion des risques de l'entreprise.
b) Description du rôle de la direction dans l'appréhension et la gestion des risques et des opportunités liés au climat.	b) Description de l'impact des risques et des opportunités liés au climat sur le modèle économique, la stratégie, et la planification financière.	b) Description des processus pour gérer ces risques.	b) Publication des scopes 1 et 2 et si approprié du scope 3 et des risques induits.
	c) Description de la résilience de la stratégie, en tenant compte de différents scénarios climatiques (de type 2 degrés).	c) Description de l'intégration de ces processus à une stratégie plus globale de gestion des risques.	c) Description des objectifs fixés par l'entreprise pour piloter les risques, les opportunités et la performance liée au climat.

Résultats consolidés



Des entreprises ayant souvent identifié leurs enjeux climatiques et qui commencent à les traiter à un niveau stratégique, mais qui utilisent encore peu l'analyse de scénario

Pour chaque question, les résultats sont présentés en valeur absolue (note moyenne attribuée à chaque société, le maximum étant 2) et en pourcentage d'atteinte du meilleur score possible.





Finance

Un secteur qui s'est approprié les enjeux climatiques, qui s'est structuré pour y répondre et communique de manière transparente

Pour chaque question, les résultats sont présentés en valeur absolue (note moyenne attribuée à chaque société du secteur, le maximum étant 2) et en pourcentage d'atteinte du meilleur score possible dans le secteur.





Bonnes pratiques

- Soutien unanime des recommandations de la TCFD
- Inclusion dans le DDR d'une structure de présentation selon les axes recommandés par la TCFD (Société Générale), ou mixant recommandations de la TCFD et obligations liées à l'Article 173 de la LTECV (AXA)



*Rapport spécifique
d'AXA, avril 2018*

- Les risques climatiques sont gérés conjointement par la Direction RSE et la Direction des risques : un comité des risques Groupe sur les risques liés au changement climatique est organisé annuellement (Société Générale)

Axes d'amélioration

- Les modalités de fonctionnement de la gouvernance des risques climatiques pourraient être davantage précisées (reporting au Comité Exécutif, fréquence de réunion, modalités d'information et de suivi des risques climatiques, etc.)



Bonnes pratiques

- Adoption d'une stratégie cohérente avec la trajectoire climatique 2° telle que définie par l'Agence Internationale de l'Énergie (BNP Paribas, Société Générale, AXA)
- Test de la méthodologie du potentiel de réchauffement selon différents scénarios (1,5°, 2°, 3°, business as usual) sur un échantillon d'entreprises en portefeuille, basée sur les émissions de scope 1 et 2 ainsi que les investissements dans les technologies bas carbone (AXA)
- Mise en œuvre d'une partie des recommandations de la TCFD sur l'impact de trois scénarios climatiques (de 1,5°C, 2 °C à 4 °C allant sur des périodes de 2020 à 2040) (Crédit Agricole)
- Risques de transition mesurés par la « Value at Risk » climatique de chaque titre (représentant la proportion de la valeur d'une entreprise qui pourrait diminuer ou augmenter en raison du changement climatique), risques physiques mesurés par des modèles « CatNat » (catastrophes naturelles) (AXA)

Axes d'amélioration

- Les horizons temporels des risques et opportunités ne sont pas précisés
- Peu de précisions sur les concentrations significatives de l'exposition des crédits au secteur de l'énergie et sur les risques climatiques des activités de prêt et autres activités de financement intermédiaire



Bonnes pratiques

- Inclusion du changement climatique dans l'approche de détermination de l'appétit pour le risque (Société Générale, BNP Paribas)
- Intégration de la composante climatique dans la méthodologie de notation des projets et entreprises financés, dont une analyse carbone comprenant une sensibilité sur l'EBITDA des clients à un prix interne du carbone (BNP Paribas)
- Participation à l'initiative UNEP FI visant à établir une méthodologie commune de stress tests des risques liés au changement climatique (BNP Paribas)
- Réflexion avec l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) devant déboucher sur une méthodologie afin de mesurer l'exposition des clients aux risques climatiques physiques (BNP Paribas)
- Politiques sectorielles, analyse courante des risques de crédit, gestion des émissions sur le compte propre (Société Générale, Crédit Agricole)
- Plan de Continuité d'Activité intégrant la gestion d'événements climatiques extrêmes et leurs conséquences sur les infrastructures sensibles (BNP Paribas)

Axes d'amélioration

- La manière dont le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques est intégré dans la gestion globale des risques est rarement décrite ou détaillée
- Peu de précisions sur la répartition des risques climatiques en lien avec la classification : risques de crédit / risques de marché / risque de liquidité / risques opérationnels



Bonnes pratiques

- Risques valorisés via les émissions de GES, le mix électrique financé
- Opportunités valorisées via le financement de la transition énergétique
- Comparaison à des benchmarks de référence (AXA)
- Lien établi entre les indicateurs et objectifs et les politiques climatiques des principaux pays (AXA)
- Neutralité carbone :
 - Atteinte via la réduction des émissions, le recours à l'électricité bas carbone et la compensation des émissions résiduelles (BNP Paribas)
 - Engagement à compenser l'ensemble de l'empreinte carbone directe sur l'énergie et les transports jusqu'en 2040 (Crédit Agricole)
- Référence à une taxe carbone interne de 10 euros/t CO₂ (Société Générale)

Axes d'amélioration

- Les indicateurs n'incluent pas toujours de ratios permettant de comparer les performances avec la moyenne de l'industrie
- L'historique des émissions de GES est souvent limité à l'année N-1
- Pas de précisions sur la manière dont la gestion du risque climatique est prise en considération dans la rémunération des dirigeants
- Peu de précisions sur un prix interne du carbone et son montant
- Absence de d'indicateurs précis selon la classification : industrie / géographie / qualité de crédit / durée moyenne

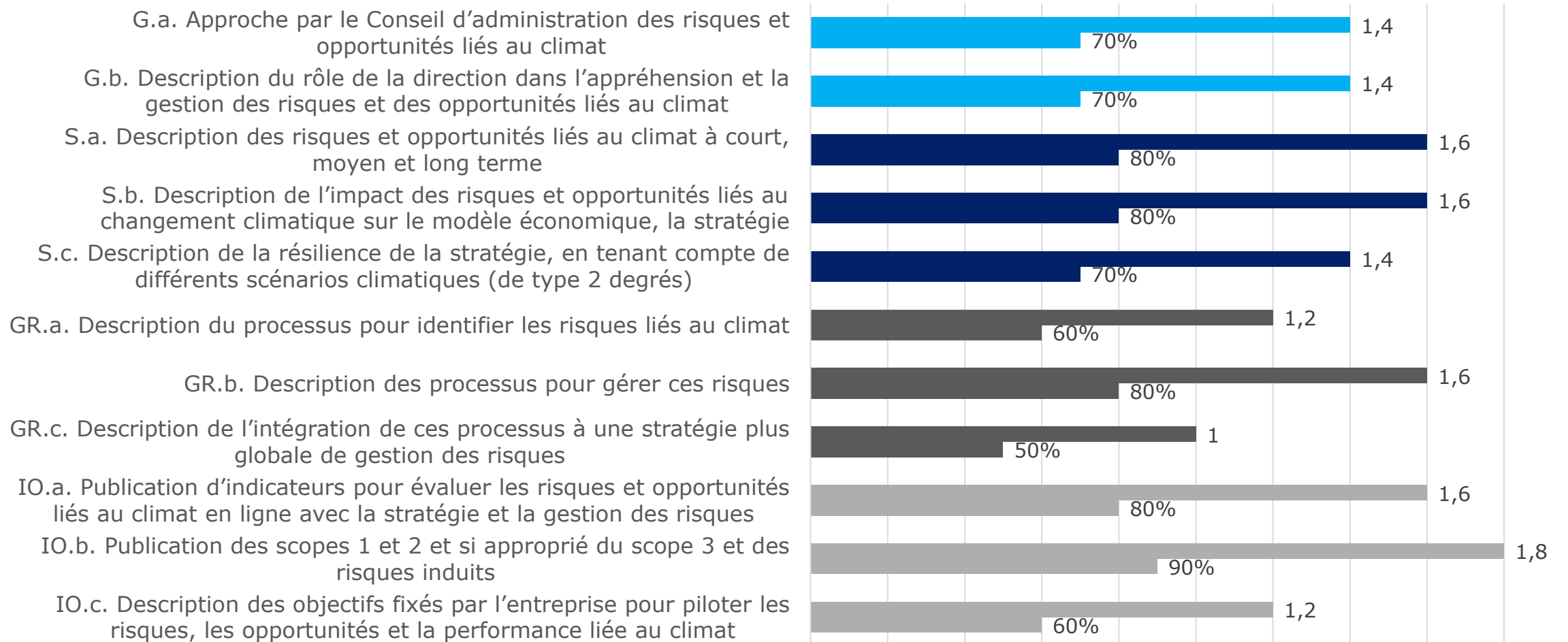
Energie



5 sociétés représentées : Air Liquide, Engie, TechnipFMC, Total, Veolia

Un secteur très sensible aux risques et opportunités liés au changement climatique, sujet au cœur de son business model, et qui communique efficacement sur ces enjeux

Pour chaque question, les résultats sont présentés en valeur absolue (note moyenne attribuée à chaque société du secteur, le maximum étant 2) et en pourcentage d'atteinte du meilleur score possible dans le secteur.



Energie

Gouvernance

Bonnes pratiques

- Le Directeur du groupe est le président du Comité Stratégie & RSE (Total)
- Les recommandations de la TCFD sont prises en compte par le comité exécutif de plusieurs sociétés et font l'objet d'une partie dédiée dans le document de référence (Total, Engie)
- Les modalités de fonctionnement de la gouvernance des risques climatiques sont souvent claires et bien précisées

Axes d'amélioration

- Les modalités de supervision et de suivi par le comité exécutif des engagements mis en place et des progrès réalisés par rapport aux objectifs ne sont pas toujours définies



5 sociétés représentées : Air Liquide, Engie, TechnipFMC, Total, Veolia

Stratégie

Bonnes pratiques

- La résilience de la stratégie est décrite en prenant en considération différents scénarios climatiques, y compris un scénario aligné sur l'Accord de Paris (Veolia)

Axes d'amélioration

- L'impact financier des risques et opportunités liés au changement climatique ne fait pas l'objet d'une description précise

Energie

Gestion des Risques



5 sociétés représentées : Air Liquide, Engie, TechnipFMC, Total, Veolia

Bonnes pratiques

- Utilisation d'un outil interne pour identifier les risques à l'échelle locale et définir des stratégies d'adaptation adaptées aux problématiques du changement climatique (Engie)
- Mise en place de missions d'audit interne afin de suivre la mise en place des actions de lutte contre le changement climatique (Engie, Total)
- Définition et identification des risques liés au changement climatique en se basant sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (Total)

Axes d'amélioration

- Les processus ne sont pas toujours détaillés, notamment la manière dont l'identification, l'évaluation et la gestion des risques climatiques sont intégrées dans la gestion globale des risques
- Les risques liés au changement climatique sont souvent identifiés au travers d'une matrice de matérialité non spécifique à cette thématique

Indicateurs et Objectifs

Bonnes pratiques

- Risques mesurés via les émissions de GES et les actions mises en place sur l'efficacité énergétique (Air Liquide, Engie, Total)
- Définition des impacts business engendrés par les objectifs de réduction des émissions de GES fixés pour 2020/2030 (Air Liquide, Engie, Total, Veolia)

Axes d'amélioration

- Pas de précisions sur la manière dont la gestion du risque climatique est prise en considération dans la rémunération des dirigeants
- Peu de précisions sur un prix interne du carbone et son montant

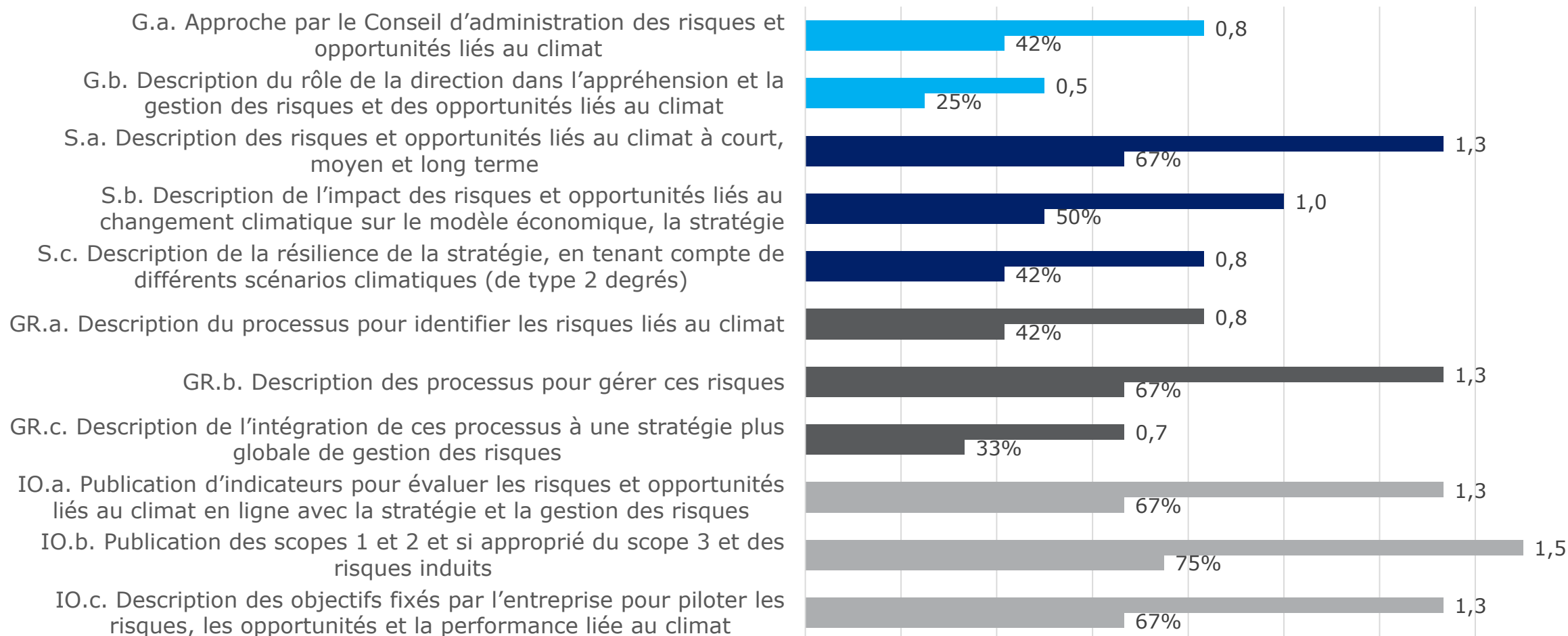
Transport



6 sociétés représentées : Airbus, Michelin, PSA, Renault, Safran, Valeo

Un secteur ayant relativement bien identifié ses risques climatiques, mais qui communique encore peu sur la manière dont ces enjeux sont gérés au niveau du top management

Pour chaque question, les résultats sont présentés en valeur absolue (note moyenne attribuée à chaque société du secteur, le maximum étant 2) et en pourcentage d'atteinte du meilleur score possible dans le secteur.





Bonnes pratiques

- Vérification par le Conseil de Surveillance de la politique RSE du Groupe, et suivi de la performance RSE du Directoire à travers des objectifs assignés aux membres (PSA)

Axes d'amélioration

- Aucune entreprise de ce secteur n'a publiquement exprimé son soutien aux recommandations de la TCFD
- Les questions climatiques sont peu intégrées dans les activités du Conseil d'Administration et du top management : elles sont le plus souvent traitées uniquement sous le volet plus général de la RSE

Stratégie

Bonnes pratiques

- Identification ciblée des conséquences du changement climatique sur les activités selon les réglementations, le comportement des consommateurs et les événements climatiques extrêmes (Valeo)
- Développement d'une stratégie répondant spécifiquement à la question du changement climatique, qui traite de points tels que le prix du carbone, la R&D, l'efficacité énergétique, et le développement de nouvelles offres (Michelin)
- Alignement des programmes de R&D sur les objectifs de réduction des émissions de CO₂ du scénario 2°C en support de la Science Based Targets Initiative (Michelin)

Axes d'amélioration

- Peu de développement de scénarios climatiques et de prise en compte du seuil de 2°C dans l'élaboration des stratégies d'entreprise
- Manque de précisions, notamment chiffrées, quant aux conséquences des risques climatiques identifiées sur les activités et opérations de l'entreprise

Transport

Gestion des Risques



6 sociétés représentées : Airbus, Michelin, PSA, Renault, Safran, Valeo

Bonnes pratiques

- Collaboration entre différents départements pour identifier les risques extra-financiers, dont ceux liés au changement climatique (Valeo)
- Description des plans d'action mis en place pour gérer les événements climatiques extrêmes liés au changement climatique (Michelin)
- Communication claire et structurée sur les standards mis en place pour la gestion des risques liés au changement climatique (Valeo)

Axes d'amélioration

- L'identification des risques climatiques pourrait être davantage intégrée dans les procédures globales d'identification des risques, alors que souvent ces risques sont dilués dans l'ensemble des risques environnementaux
- La gestion des risques climatiques autres que ceux liés aux événements climatiques extrêmes pourrait être davantage détaillée

Indicateurs et Objectifs

Bonnes pratiques

- Publication des émissions de GES sur les scopes 1, 2, et 3, et de l'avancement par rapport aux objectifs fixés (Renault, Valeo)
- Description de la méthodologie utilisée pour calculer les émissions de scope 3, avec publication du détail par poste d'émissions (Valeo)
- Mention explicite du lien entre les indicateurs d'émissions de GES suivis et les objectifs de contribution à la lutte contre le changement climatique (Safran)

Axes d'amélioration

- Certains acteurs sont encore dans une démarche de publication des indicateurs pour répondre à la réglementation sans toutefois établir le lien avec le changement climatique
- Malgré la présence des trois scopes dans le reporting des entreprises, aucune ne distingue les risques associés à chacun des scopes

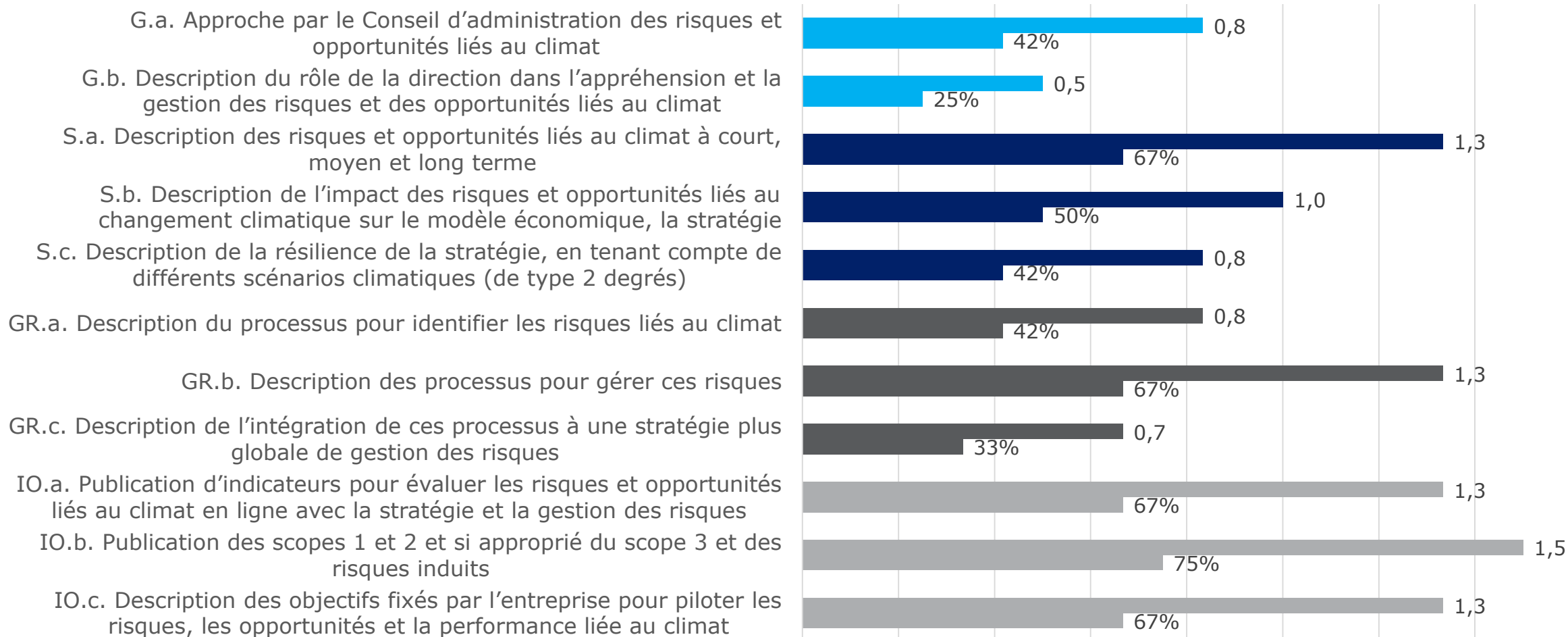
Equipement & Bâtiment



8 sociétés représentées : Arcelor Mittal, Bouygues, LafargeHolcim, Legrand, Saint-Gobain, Schneider Electric, Unibail-Rodamco, Vinci

Un secteur qui a bien identifié les risques et impacts liés au climat, mais qui procède rarement à une analyse de scénarios

Pour chaque question, les résultats sont présentés en valeur absolue (note moyenne attribuée à chaque société du secteur, le maximum étant 2) et en pourcentage d'atteinte du meilleur score possible dans le secteur.



Bonnes pratiques

- Création d'un comité dédié aux questions de développement durable, dont le climat, au sein du Conseil d'Administration (LafargeHolcim)
- Implication du top management à travers des objectifs de revenu sur les matériaux de construction durables (LafargeHolcim)
- Inclusion d'objectifs de RSE et de développement durable dans les rémunérations variables des dirigeants (Schneider Electric, Unibail-Rodamco)

Axes d'amélioration

- Manque de traitement spécifique des questions climatiques dans les conseils d'administration, qui a davantage recours à une approche plus globale par la RSE
- Rôle du top management souvent limité au suivi des objectifs de réduction des émissions de CO₂, sans vision stratégique des risques climatiques



Bonnes pratiques

- Identification précise des risques et opportunités qui touchent le secteur du bâtiment, notamment en termes d'approvisionnement et de proposition de produits (LafargeHolcim)
- Description du changement dans la relation avec les parties prenantes en lien avec les risques climatiques : exigences des clients, contraintes réglementaires des maitres d'ouvrage, reporting des promoteurs (LafargeHolcim)

Axes d'amélioration

- Certaines entreprises du secteur sont très peu impliquées dans l'identification des risques climatiques et leur conséquences
- Très peu d'informations sur la prise en compte de scénarios climatiques dans la stratégie d'entreprise

Equipement & Bâtiment

Gestion des Risques



8 sociétés représentées : Arcelor Mittal, Bouygues, LafargeHolcim, Legrand, Saint-Gobain, Schneider Electric, Unibail-Rodamco, Vinci

Bonnes pratiques

- Mise en place de processus de due diligence pour les nouvelles acquisitions incluant un volet environnemental, avec prise en compte des impacts financiers des risques identifiés (Unibail-Rodamco)
- Développement d'une cartographie spécifique aux risques environnementaux pour les sites industriels avec traitement systématique des risques identifiés (Schneider Electric)

Axes d'amélioration

- Manque d'intégration de la question climatique, voire environnementale, dans les processus globaux d'identification et de gestion des risques

Indicateurs et Objectifs

Bonnes pratiques

- Publication transparente des indicateurs suivis en lien avec le changement climatique (Schneider Electric, Unibail-Rodamco, Legrand)
- Communication sur les émissions de GES sur les scopes 1, 2 et 3 de façon quasi-systématique, avec des efforts sur la réduction des émissions de scope 3 (Schneider Electric, Legrand)
- Mise en place d'objectifs à moyen et long terme en lien avec le réchauffement climatique, notamment concernant les émissions de CO₂ (Schneider Electric, Unibail-Rodamco)

Axes d'amélioration

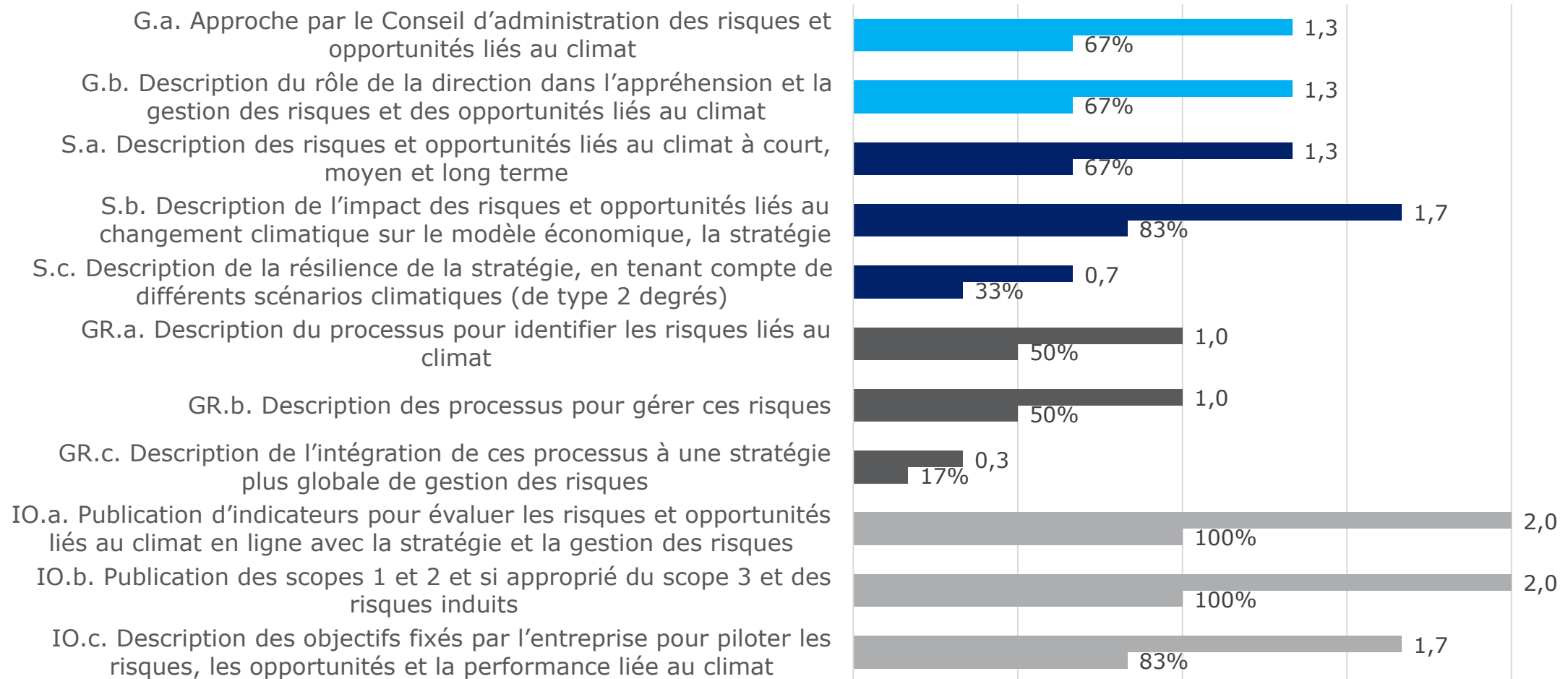
- Le lien entre les émissions de GES de chaque scope et les risques associés à chacun des scopes n'est pas traité
- Manque de communication de certains acteurs sur leurs impacts environnementaux au-delà des exigences réglementaires



Agriculture, Alimentation & Foresterie

Un secteur qui a intégré la gestion des enjeux climat à sa gouvernance et leur impact sur son business model, mais qui utilise encore peu l'analyse de scénarios

Pour chaque question, les résultats sont présentés en valeur absolue (note moyenne attribuée à chaque société du secteur, le maximum étant 2) et en pourcentage d'atteinte du meilleur score possible dans le secteur.



Bonnes pratiques

- Les membres du conseil d'administration sont informés de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux de la société, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale (Carrefour)

Axes d'amélioration

- Les problématiques liées au changement climatique sont souvent traitées par le comité RSE et non par un comité dédié au changement climatique



Bonnes pratiques

- Définition des risques et impacts sur l'activité de l'entreprise sur base d'une ACV (Analyse du Cycle de Vie) (Pernod-Ricard)
- Implication des parties prenantes externes dans la définitions des risques (Carrefour, Danone)

Axes d'amélioration

- Les horizons temporels des risques et opportunités ne sont pas précisés

Agriculture, Alimentation & Foresterie

Gestion des Risques



3 sociétés représentées : Carrefour,
Danone, Pernod-Ricard

Bonnes pratiques

- Identification des opportunités liées au changement climatique qui généreront de la valeur à moyen et long terme (Danone)

Axes d'amélioration

- Les processus de gestion des risques concernent souvent les risques RSE en général

Indicateurs et Objectifs

Bonnes pratiques

- Publication des émissions de GES sur les scopes 1, 2, et 3, et de l'avancement par rapport aux objectifs fixés
- Mention explicite du lien entre les indicateurs d'émissions de GES suivis et les objectifs de contribution à la lutte contre le changement climatique

Axes d'amélioration

- Les indicateurs fixés pourraient être davantage en lien direct avec le changement climatique ; pour l'heure, ils sont souvent en lien indirect via la consommation de l'eau et des matières premières

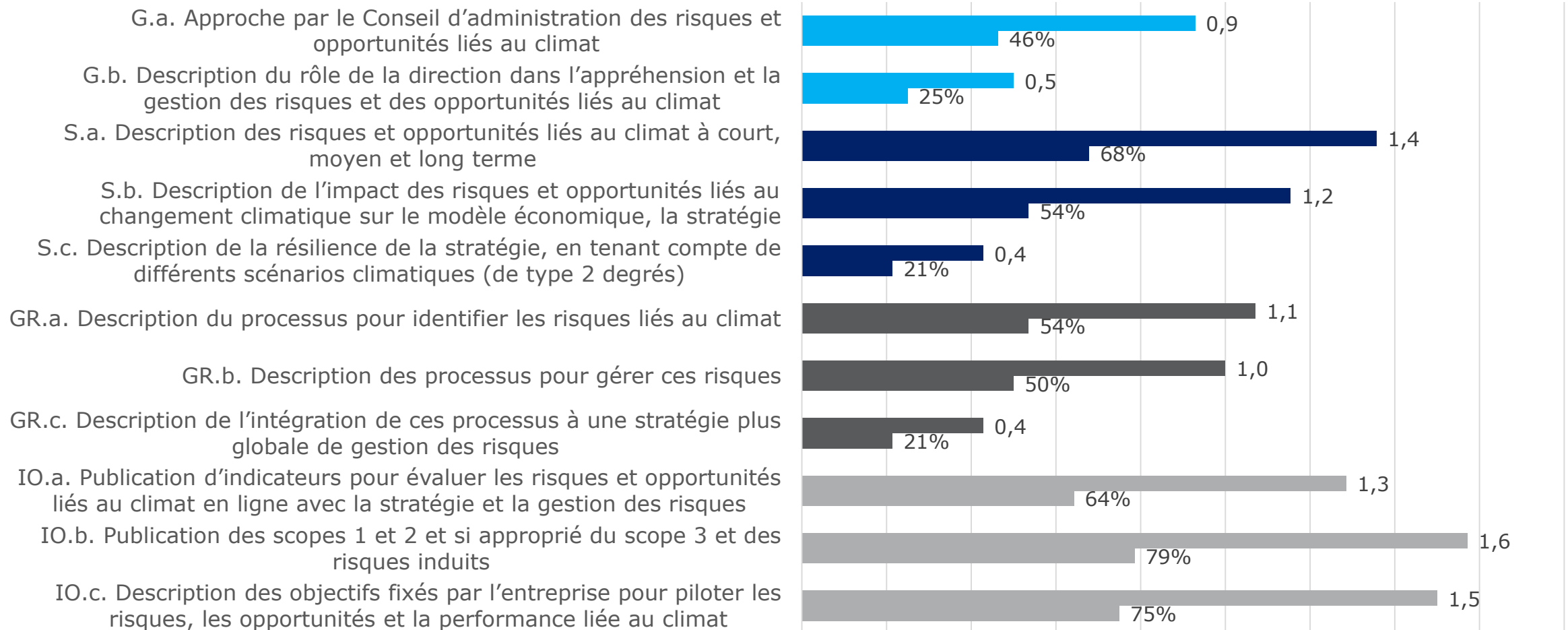
Autres



14 sociétés représentées : Accor, Atos, Capgemini, Essilor International, Kering, L'Oréal, LVMH, Orange, Publicis Groupe, Sanofi, Sodexo, Solvay, STMicroelectronics, Vivendi

Un groupe hétérogène, ayant bien identifié les enjeux climatiques mais dont l'appropriation par le top management et l'analyse de scénario sont peu développés

Pour chaque question, les résultats sont présentés en valeur absolue (note moyenne attribuée à chaque société du groupe, le maximum étant 2) et en pourcentage d'atteinte du meilleur score possible dans le groupe.



Autres

Gouvernance

Bonnes pratiques

- Le PDG du groupe est membre du comité RSE, instance où sont abordées les questions liées au climat. Le comité reporte au conseil d'administration (Essilor International)

Axes d'amélioration

- Peu de sociétés décrivent le rôle du management dans la gestion des risques et des opportunités liés au climat ainsi que sur les modalités de fonctionnement des instances où ces enjeux sont abordés

/!\ En raison du caractère très hétérogène de ce groupe, il est bien sûr difficile d'identifier de bonnes pratiques et axes d'amélioration qui seraient applicables à l'ensemble des entreprises de cet ensemble.



14 sociétés représentées : Accor, Atos, Capgemini, Essilor International, Kering, L'Oréal, LVMH, Orange, Publicis Groupe, Sanofi, Sodexo, Solvay, STMicroelectronics, Vivendi

Stratégie

Bonnes pratiques

- Stratégie de réduction des émissions de GES établie sur la base du scénario 2°C et validée par la Science Based Targets Initiative (Accor, Atos, Capgemini...)
- Politiques et processus revus pour réduire les impacts des risques climatiques et assurer la continuité et la résilience de la stratégie, adhésion par le bureau des Pays-Bas au programme « Travel Differently » pour réduire les émissions de GES (Capgemini)

Axes d'amélioration

- Les horizons temporels des risques et opportunités sont rarement évoqués
- Peu d'éléments sur l'évaluation de la résilience des stratégies

Autres

Gestion des Risques

Bonnes pratiques

- Création d'une méthodologie d'évaluation des risques et opportunités de chaque produit et solution en portefeuille, sur la base d'une monétisation des émissions de carbone en ligne avec un scénario 2°C (Solvay)
- L'analyse des conséquences du changement climatique sur les opérations fait partie de la gestion des risques opérationnels, elle-même intégrée à la stratégie globale de gestion des risques (Essilor International)
- Mise en place d'un outil d'intervention urgente et de sécurité pour les salariés, activé en cas d'évènement climatique extrême (Atos)

Axes d'amélioration

- La description de la manière dont le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques est intégré dans la gestion globale des risques pourrait être en général plus présente et détaillée

/!\ En raison du caractère très hétérogène de ce groupe, il est bien sûr difficile d'identifier de bonnes pratiques et axes d'amélioration qui seraient applicables à l'ensemble des entreprises de cet ensemble.



14 sociétés représentées : Accor, Atos, Capgemini, Essilor International, Kering, L'Oréal, LVMH, Orange, Publicis Groupe, Sanofi, Sodexo, Solvay, STMicroelectronics, Vivendi

Indicateurs et Objectifs

Bonnes pratiques

- Indicateurs alignés avec les recommandations de la Global Reporting Initiative (GRI), de la TCFD, et mesure de la performance du Groupe par rapport aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (Essilor International, L'Oréal, LVMH, Solvay,...)
- Neutralité carbone atteinte par la compensation des émissions résiduelles (Atos)

Axes d'amélioration

- Les indicateurs n'incluent pas toujours de ratios permettant de comparer les performance avec la moyenne de l'industrie
- L'historique des émissions de GES est souvent limité à l'année N-1

3. Cas pratique et meilleures pratiques

Sébastien Soleille

Cas pratique : le cabinet Deloitte

Contexte : quelques spécificités de Deloitte

Une entreprise de services intellectuels,
présente partout dans le monde et très décentralisée

Entreprise de services professionnels

Grande dépendance à la situation de nos clients

Plus de 250 000 collaborateurs
dans plus de 150 pays

Deloitte soutient la TCFD depuis 2016 :

- *Eric Dugelay, membre de la TCFD depuis mars 2016*
- *Déclarations de soutien aux conclusions de la TCFD : David Cruickshank, Président du CA (12/16), Punit Renjen, CEO (06/17), Frank Friedman, DAF (06/17)*

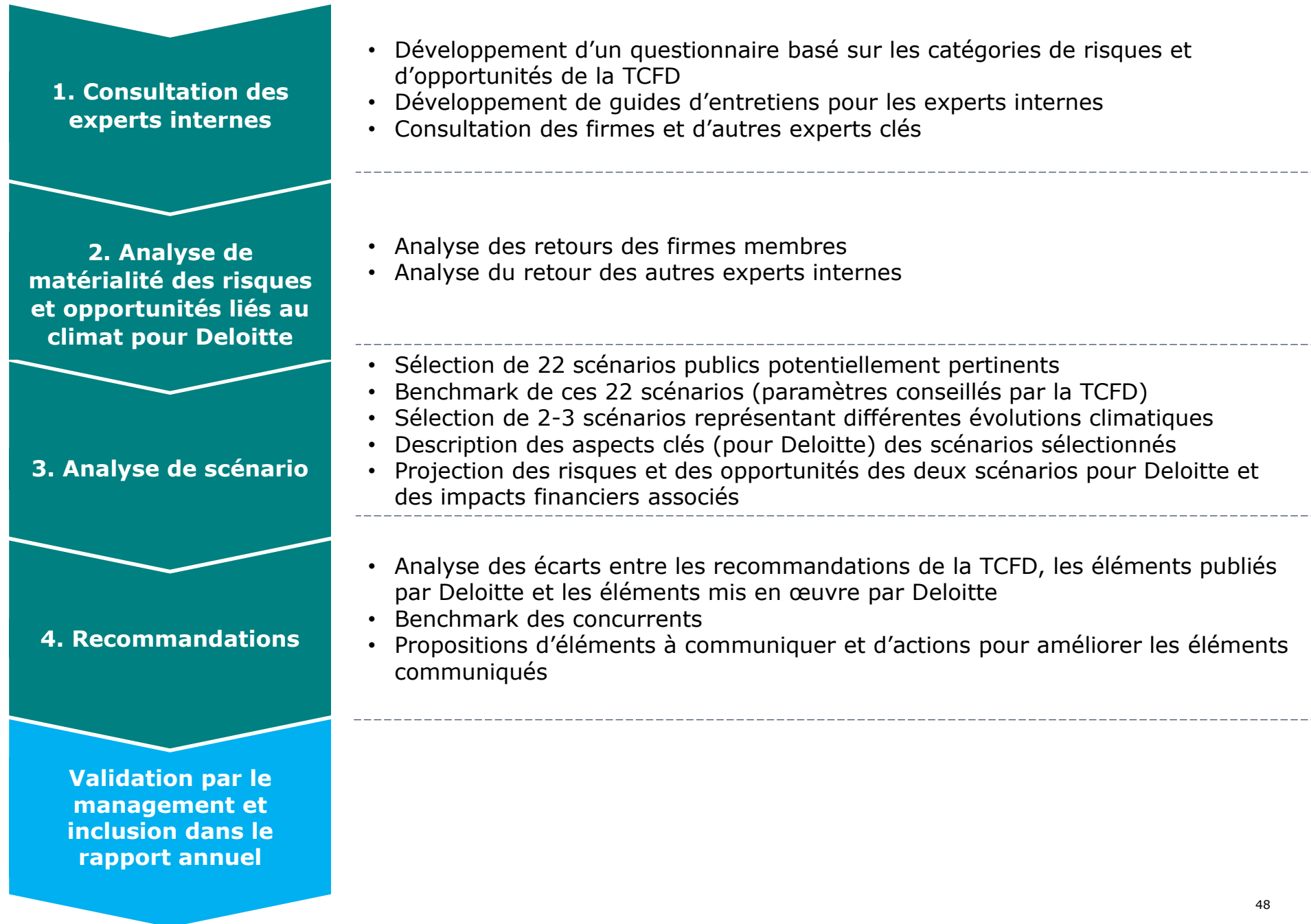
Dans la continuité de ce soutien, Deloitte a décidé d'appliquer les recommandations de la TCFD dans son premier rapport annuel (année fiscale juin 2017 – mai 2018) publié après la sortie du rapport final de la TCFD.

Entreprise très décentralisée

Grande variation dans la
prise de conscience des
correspondants des
différentes firmes membres

Grande variété des situations
géo-climatiques

Approche méthodologique



Deux niveaux de livrables

Deux niveaux de questionnement :

Comment **gérer au mieux les risques et les opportunités** liés au climat ?

Quoi et comment communiquer ?

- In fine, l'exercice doit contribuer à la promotion de l'image de l'entreprise



Rapport interne :

- Méthodologie (hypothèses, personnes consultées)
- Résultats détaillés de la consultation interne
- Bilan complet en trois niveaux :
 1. Ce que Deloitte publie déjà à ce sujet (document de référence, rapport RSE, rapport CDP...)
 2. Ce que Deloitte fait déjà en termes de gestion du risque climatique et pourrait publier
 3. Ce que Deloitte pourrait mettre en œuvre pour s'aligner davantage avec les recommandations de la TCFD
- Alignement avec les recommandations de la TCFD pour chacun des trois niveaux ci-dessus
- Bilan et recommandations sur les éléments à divulguer et sur les points à améliorer

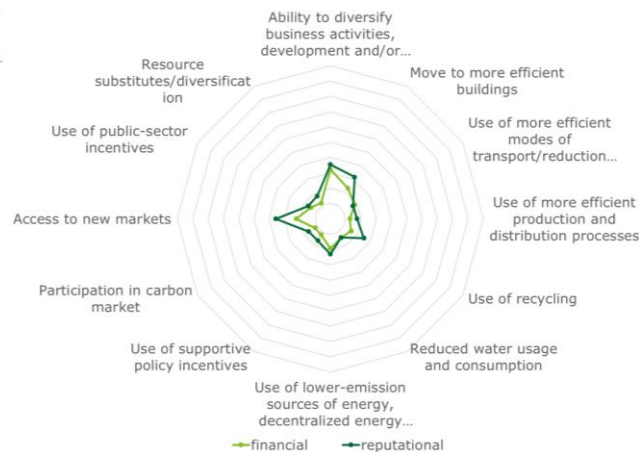
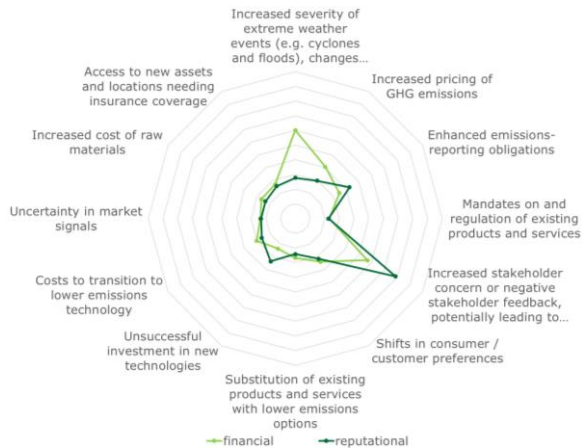
Éléments prêts à être intégrés dans un rapport externe :

- Éléments mis en œuvre par Deloitte en ligne avec les recommandations de la TCFD

Exemples de résultats (1/3) - Risques et opportunités évalués lors de la consultation des différentes firmes membres

Moyenne pondérée (par le nombre d'employés) des analyses des risques et opportunités par les différentes firmes membres

Importance moyenne des risques (en haut) et des opportunités (en bas) liés au climat sur le plan financier et réputationnel pour Deloitte au niveau global



De façon générale :

- La consultation interne a donné quelques informations sur des risques et opportunités spécifiques à certains pays ; elle a surtout été **riche d'enseignements sur le niveau de maturité** des différentes firmes ;
- La maturité relative aux risques de transition est beaucoup plus variable que celle relative aux risques physiques ;
- Les risques physiques (impacts sur les bureaux, retards dans les transports en avion) sont **potentiellement importants à court terme**, mais Deloitte **peut s'y adapter assez facilement**.

Les schémas ci-contre ont une simple valeur d'illustration

Exemples de résultats (2/3) - Présentation synthétique des risques et opportunités selon les différents scénarios

Une approche simple, partiellement quantitative d'évaluation des impacts financiers

Table 1 - Evaluation of main climate-related risks for Deloitte in both scenarios ("business-as-usual" scenario and "2°C" scenario)

Risks	Business-as-Usual-(BaU)-Scenario			2°C-Scenario		
	Impact-quantification	Timeline	Potential-Result	Impact-quantification	Timeline	Potential-Result
Policy & Legal						

De façon générale :

- Sans surprise, les impacts pour une entreprise comme Deloitte sont **difficiles à quantifier** ;
- Certains impacts (taxe carbone, nombre de jours de travail perdus à cause de retards dans les transports, etc.) peuvent être quantifiés, mais ne sont **pas très significatifs**.
- Les impacts les plus significatifs sont les risques et opportunités commerciaux (soutenir nos clients touchés par ces risques, développer de nouvelles activités...) mais ils sont très difficiles à quantifier et dépendent fortement de la volonté des firmes membres d'investir sur ces sujets avant nos concurrents.

Exemples de résultats (3/3) - Des recommandations pour améliorer le reporting

<p>Les catégories de risques et d'opportunités de la TCFD</p>	<p>Niveau d'alignement avec recommandations de la TCFD sur la base des rapports passés</p>	<p>Conformité aux recommandations de la TCFD si toutes les propositions de communication proposées sont validées</p>	<p>Éléments de comparaison avec nos concurrents</p>
--	---	---	--

Table 6 - Comparison of what Deloitte is doing in each of the TCFD vs. its competitors, conclusion in terms of compliance and recommendations going further

Governance			
TCFD disclosures recommendations	Level of preparedness of Deloitte based on our diagnosis	Level of compliance with TCFD disclosures if our proposals are adopted	Some elements that our competitors have been doing so far
<p>a) Describe the board's oversight of climate-related risks and opportunities</p> <hr/> <p>Conclusion:</p>			

Conclusion : niveau d'alignement avec les recommandations et pistes pour aller plus loin

Un niveau de maturité différent en fonction des 4 recommandations

Gouvernance	Gestion des risques	Stratégie	Indicateurs et objectifs
Divulguer la gouvernance de l'organisation relative aux risques et opportunités liés au climat	Divulguer la manière dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés au climat	Divulguer les impacts réels et potentiels des risques et des opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, lorsque ces informations sont matérielles	Divulguer les indicateurs et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les opportunités liés au climat, lorsque ces informations sont matérielles
<p>Trouver la bonne intégration des risques et opportunités liés au climat dans des processus existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il existe déjà des procédures performantes d'identification, d'analyse et de gestion des risques, ainsi qu'une gouvernance adaptée ; • L'enjeu est d'intégrer les risques et opportunités liés au climat dans ces procédures : <ul style="list-style-type: none"> ○ il faut que la maturité et la prise de conscience soient suffisantes pour qu'ils soient pris en compte à leur juste niveau ; ○ ajouter des groupes ou des procédures spécifiques n'est pertinent que si le niveau de matérialité de ces risques et opportunités spécifique à l'entreprise le justifie (privilégier une approche holistique des risques et opportunités). 	<p>Une démarche relativement nouvelle à développer et à professionnaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche par scénarios ; • Prospective à moyen et long termes ; • Quantification des impacts et des opportunités en termes financiers. 	<p>Des actions déjà en cours depuis des années pour développer des indicateurs pertinents et des objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des indicateurs suivis depuis des années (CDP...) ; • Des objectifs de progrès en cours d'élaboration. 	

Avec un peu de recul, quels sont les intérêts réels de la démarche pour l'entreprise ?

Au-delà du simple souhait de se conformer aux recommandations de la TCFD, les intérêts de la démarche sont multiples :

- **Sensibilisation en interne** : La consultation des parties prenantes puis la validation par le management sont des leviers forts de sensibilisation en interne, à la fois pour réfléchir à la façon d'appréhender les risques et pour convaincre de profiter des opportunités ;
- **Analyse des risques** : L'analyse de scénarios permet d'appréhender de façon semi-quantitative les risques climatiques, et donc d'envisager de façon plus organisée des mesures correctives ;
- **Communication** : Comme toute publication d'information dans un rapport annuel, il s'agit de mettre en avant les avantages compétitifs de l'entreprise (résilience, capacité de saisir les opportunités...).

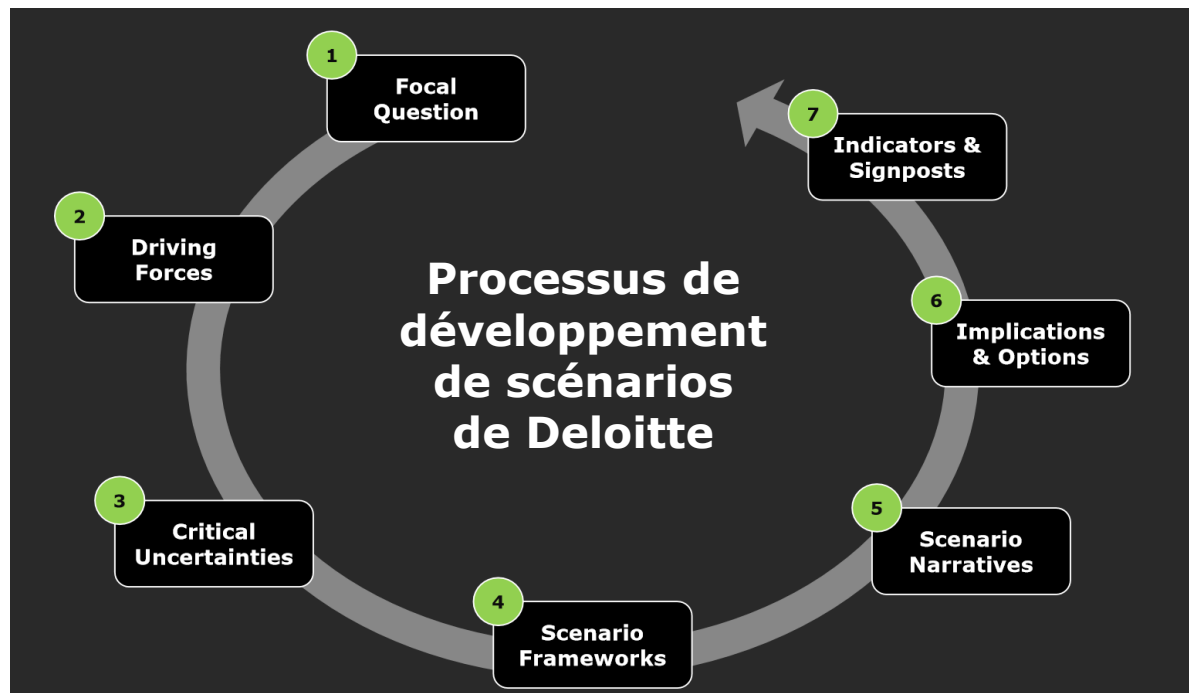
Il s'agit d'une **exercice itératif** : le premier rapport a notamment pour but de faire réagir (en interne), de faire apparaître des lacunes et de lancer d'éventuelles actions correctives.

Éléments méthodologiques pour une analyse de scénarios ambitieuse et pragmatique

L'analyse de scénarios, un outil puissant pour prendre en compte l'incertitude dans les processus de prise de décision

L'analyse de scénarios permet d'explorer et de comprendre **la façon dont diverses combinaisons de risques et d'opportunités liés au climat peuvent affecter les activités**, les stratégies et la performance financière de l'entreprise au fil du temps.

Les scénarios sont des **constructions hypothétiques** et ne sont pas conçus pour fournir des résultats ou des prévisions précises.



La TCFD fournit des conseils étape par étape, y compris le **supplément technique spécifique** sur l'analyse de scénarios pour préciser la façon d'effectuer une analyse de scénarios (identification des enjeux clés...).

L'analyse de scénarios « traditionnelle », une première étape

Eléments méthodologiques pour une analyse de scénarios ambitieuse et pragmatique

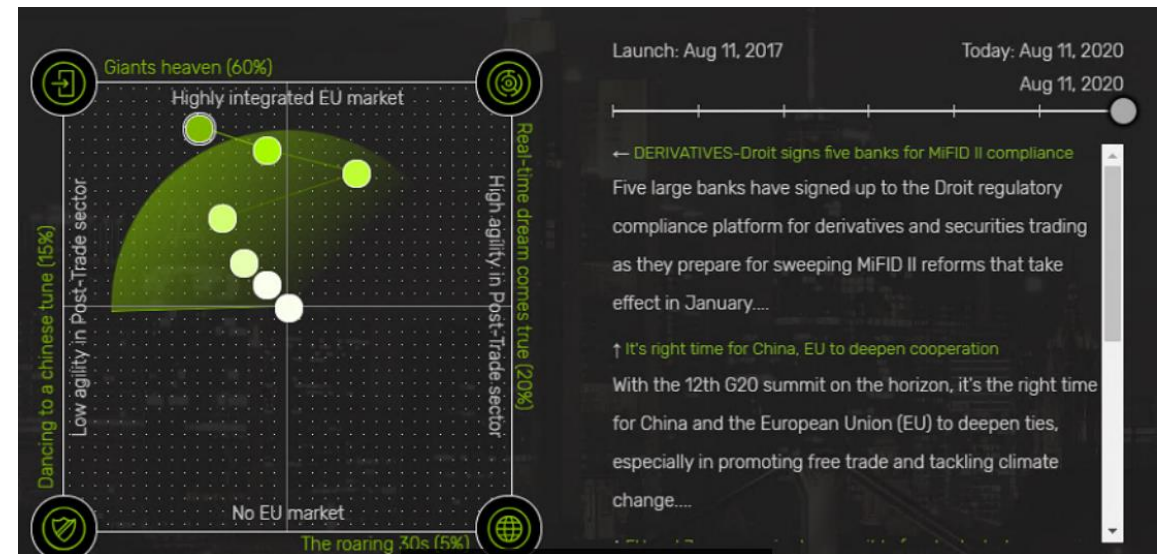
Scénarios génériques adaptés

- Sélection des scénarios existant les mieux adaptés à l'entreprise
- Extrapolation des impacts évalués en année N en s'appuyant sur les données quantitatives issues des scénarios (e.g. émissions de GES et prix du carbone) projetées en année cible
- Considérations à prendre en compte : caractère endogène ou exogène des évolutions, complexité et finesse de l'analyse

Il est important d'identifier des scénarios pertinents pour l'entreprise : ils doivent être adaptés à ses enjeux et doivent être convertis en scénarios « narratifs » que les parties prenantes internes comprendront sans mal.

Scénarios spécifiques

- Développement de scénarios parfaitement adaptés à l'activité de l'entreprise
- Big data et intelligence artificielle
- Elaboration de scénarios probabilisés et quantifiés



- Difficulté à prendre en compte des éléments disruptifs

Benchmark des scénarios disponibles

Eléments méthodologiques pour sélectionner des scénarios robustes, adaptés à l'entreprise considérée

Dans le cas de Deloitte, 22 scénarios ont été analysés, élaborés par 10 organisations



Ces scénarios ont été évalués en fonction d'une série de :

Paramètres

(e.g., secteurs économiques couverts, couverture géographique, hypothèse de croissance du PIB et de la population mondiale)



Hypothèses

(e.g. mise en place de politiques, développement technologique, demande d'énergie, mix énergétique, efficacité énergétique, prix du carbone, émissions de GES, augmentation de la température)

Choix analytiques

(e.g., horizons temporels, information publiée)

Scénarios sélectionnés pour Deloitte

IEA « Current Policies Scenario », ou scénario tendanciel

- Focus sur les politiques actuelles influençant le secteur de l'énergie.

IEA « New Policies Scenario », servant de scénario « deux degrés »

- Incorpore les politiques énergétiques existantes ainsi qu'une évaluation des résultats susceptibles de découler de la mise en œuvre des intentions politiques annoncées.
- Prend en compte les engagements politiques généraux, les promesses de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les plans d'élimination progressive des subventions aux énergies fossiles.

Shell Sky Scenario, compatible avec une limitation du réchauffement climatique à **1,5°C**

- Publié en mars 2018, il est considéré comme le scénario public le plus ambitieux et complet jusqu'à présent. Il illustre une voie technique et stimulante pour que les sociétés atteignent les objectifs de l'Accord de Paris, en limitant l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici 2070.

Ces scénarios ont fait l'objet d'une **adaptation « narrative » adaptée à la situation de Deloitte**, pour permettre aux parties prenantes internes de mieux appréhender les risques et opportunités dans chaque scénario.

L'analyse de scénario dans le cadre de la TCFD

Une approche complexe, en plusieurs étapes, aux bénéfices multiples pour l'entreprise

Il ne s'agit pas seulement d'une analyse de scénarios brute pour présenter des éléments d'aide à la décision au management.

Il faut distinguer les étapes suivantes, qui présentent chacune un bénéfice spécifique (effets collatéraux) :

- analyse « brute » (sélection d'un scénario exogène et évaluation des impacts sur Deloitte) :
- élaboration de mesures correctives et d'opportunités :
- élaboration de scénarios d'impact, après mise en œuvre des mesures adéquates :
- divulgation de ces scénarios :

sensibilisation des collaborateurs et des managers ;

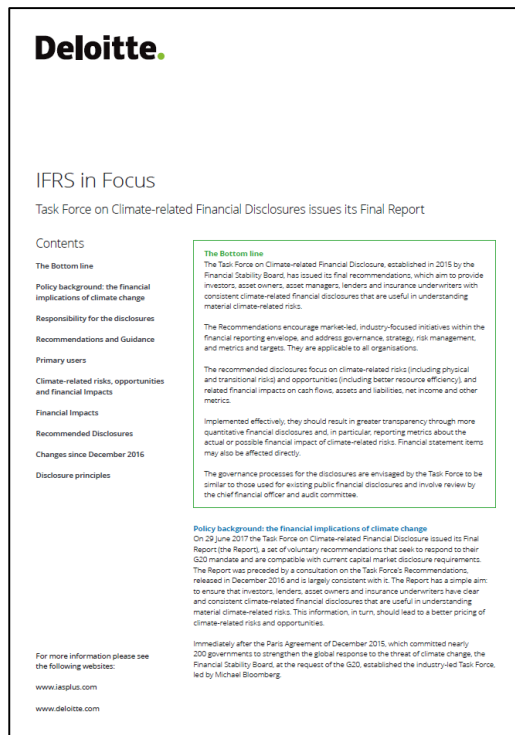
engagement et co-construction interne d'une stratégie d'adaptation ;

construction d'une **vision de long terme** d'une entreprise résiliente ;

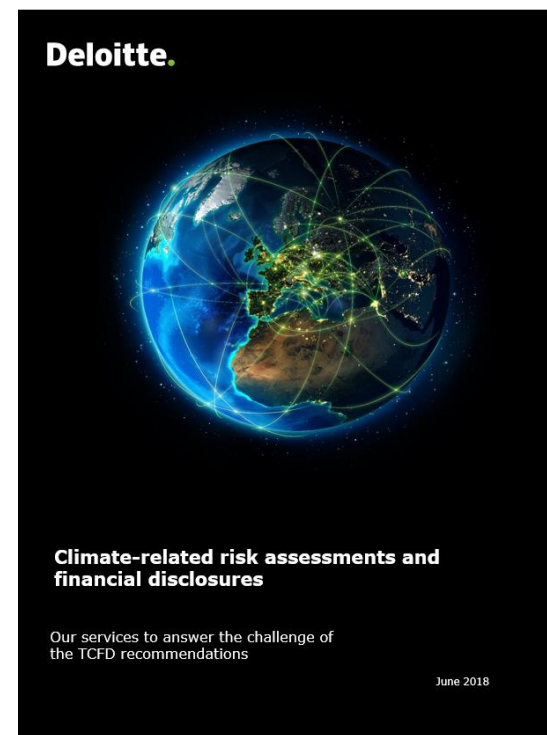
appropriation par les parties prenantes externes de la résilience du business model et des choix stratégiques.

Nos publications sur la TCFD

Juillet 2017



Juin 2018



Pour poursuivre la réflexion, l'intervention d'Eric Dugelay auprès de la mission d'information sur l'orientation de l'investissement privé dans la transition écologique de la Mission d'Évaluation et de Contrôle (MEC) de la commission des finances de l'Assemblée nationale le 12 avril 2018 a été filmée: de la 24^e à la 41^e minute sur :

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.5866378_5acf48054f0d2.mission-d-evaluation-et-de-contrôle--l-orientation-de-l--investissement-privé-dans-la-transition-ec-12-avril-2018

4. Echanges, partage de bonnes pratiques, questions et réponses

5. Annexe : Obligations françaises en matière de reporting climatique

Obligations françaises en matière de reporting climatique

Entreprises

Présentation des risques dans le rapport de gestion

- Article L225-100-1 4° du code de commerce
- Toutes les sociétés émettant des titres sur un marché réglementé doivent aborder certains risques, dont le risque climatique, dans leur rapport de gestion.
- Le rapport de gestion doit ainsi mentionner « **des indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité** ».
- Mesure initialement prévue dans le Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques par l'art 173 de la loi TECV d'août 2015 et rebasculée au sein du rapport de gestion par l'ordonnance et le décret de juillet 2017 sur la simplification des obligations d'information des sociétés.

Déclaration de Performance Extra-financière dans le rapport de gestion

- Article L225-102-1 du code de commerce (loi) et R225-105 (décret)
- Certaines entreprises (SA, SCA, SE...) cotées et non cotées dépassant des seuils (notamment 500 salariés consolidés) doivent publier dans leur rapport de gestion des informations RSE (sociales, environnementales, et pour les cotées droits de l'homme et corruption) dont celles relatives aux émissions de GES et au changement climatique si elles sont jugées pertinentes.
- Les informations suivantes sont attendues **si « elles sont pertinentes au regard des principaux risques et des politiques »** mentionnés en matière d'environnement:
 - « **Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit**
 - **Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique**
 - **Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet** »
- Mesure instaurée par l'art 225 de la loi Grenelle 2 de 2010 et son décret d'application de 2012, renforcée sur les postes significatifs et l'impact des produits et services par l'art 173 de la loi TECV d'août 2015 et ajustée lors de la transposition de la Directive européenne sur le reporting RSE en 2017.

Obligations françaises en matière de reporting climatique

Sociétés de gestion

Informations aux souscripteurs sur l'intégration de critères ESG dans la politique d'investissement

- *Article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, instauré par l'art 224 de la loi Grenelle 2*
- *Les sociétés de gestion de portefeuille « **mettent à la disposition des souscripteurs** de chacun des OPCVM (...) qu'elles gèrent **une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.***
- *Elles précisent la nature de ces critères et la façon dont elles les appliquent selon une présentation type fixée par décret.*
- *Elles indiquent comment elles exercent les droits de vote attachés aux instruments financiers résultant de ces choix. »*

Obligations françaises en matière de reporting climatique

Investisseurs institutionnels

Publication dans le rapport annuel d'une analyse détaillée du risque climatique

- *Art L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, instauré par l'art 173 de la loi TECV d'août 2015*
- Les investisseurs (entreprises d'assurance et de réassurance et unions / mutuelles / institutions / fonds de retraite professionnelle, les institutions de prévoyance et leurs unions, les sociétés d'investissement à capital variable, la Caisse des dépôts et consignations...) « **mentionnent dans leur rapport annuel et mettent à la disposition de leurs souscripteurs une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.** Ils précisent la nature de ces critères et la façon dont ils les appliquent, selon une présentation type fixée par décret. Ils indiquent comment ils exercent les droits de vote attachés aux instruments financiers résultant de ces choix. » (...)
- « **La prise en compte de l'exposition aux risques climatiques, notamment la mesure des émissions de gaz à effet de serre associées aux actifs détenus, ainsi que la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique,** figurent parmi les informations relevant de la prise en compte d'objectifs environnementaux. Cette contribution est notamment appréciée au regard de cibles indicatives définies, en fonction de la nature de leurs activités et du type de leurs investissements, en cohérence avec la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 221-1 B du code de l'environnement. Le cas échéant, les entités mentionnées au troisième alinéa du présent article expliquent les raisons pour lesquelles leur contribution est en deçà de ces cibles indicatives pour le dernier exercice clos. »
- Le décret D.533-16-1 précise les modalités de présentation et notamment de considérer :
 - les **risques physiques et les risques de transition** ;
 - les conséquences des changements climatiques et des événements météorologiques extrêmes ;
 - **l'évolution de la disponibilité et du prix des ressources naturelles** et de leur exploitation ;
 - la **cohérence des dépenses d'investissement des émetteurs** avec une stratégie bas-carbone, notamment, dans le cas des acteurs impliqués dans l'exploitation de réserves fossiles (...)
 - des **mesures d'émissions de gaz à effet de serre**, passées, actuelles ou futures, directes ou indirectes, **associées aux émetteurs** faisant partie du portefeuille d'investissement (...)
 - des mesures des encours investis dans des **fonds thématiques**, en titres financiers ou en actifs d'infrastructure contribuant à la transition énergétique et écologique, en organismes de placement collectifs faisant l'objet d'un label, d'une charte, ou d'une initiative visant à une contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique (...)
 - tout élément permettant d'apprécier de façon pertinente **l'exposition aux risques associés au changement climatique** de l'entité et sa contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique

Obligations françaises en matière de reporting climatique

Banques

Mêmes obligations de publication que les entreprises ou gestionnaires d'actifs lorsqu'elles relèvent de ces dispositifs, notamment :

- Risques financiers liés au changement climatique
- Déclaration de performance extra-financière
- Politique d'investissement intégrant des critères ESG

Intégration possible du risque climatique dans les « stress tests »

- Article 511-41-1 B du CMF modifié (cf partie en gras ajoutée ci-dessous) par l'art 173 de la loi TECV d'août 2015
- *« Les établissements de crédit et les sociétés de financement mettent en place des dispositifs, stratégies et procédures faisant l'objet d'un contrôle interne régulier mentionné à l'article L. 511-55, leur permettant de détecter, de mesurer et de gérer les risques auxquels ils sont ou pourraient être exposés du fait de leurs activités.*
- *Ces risques incluent notamment le risque de crédit et de contrepartie, y compris le risque résiduel, le risque de concentration lié aux expositions sur des contreparties, le risque généré par les opérations de titrisation, les risques de marché, les risques de variation des taux d'intérêt, le risque opérationnel, le risque de liquidité, **le risque de levier excessif ainsi que les risques mis en évidence dans le cadre de tests de résistance régulièrement mis en œuvre.***
- *Les établissements de crédit et les sociétés de financement, compte tenu notamment de leur taille, de leur organisation interne et de leurs activités, développent une capacité interne à évaluer les risques en question. Ils recourent, si l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) les y autorise, à une approche interne pour déterminer les exigences de fonds propres appropriées à leur situation. (...) »*
- Les "stress tests climatiques" n'apparaissent donc pas obligatoires mais les banques sont encouragées par l'ACPR à les expérimenter ou utiliser des approches alternatives, comme des revues d'exposition sectorielle et dans le temps des portefeuilles par exemple.

Contacts



Eric Dugelay

Partner, Sustainability Services

Membre de la TCFD

+33 1 55 61 54 13

edugelay@deloitte.fr



Julien Rivals

Partner, Sustainability Services

+33 1 40 88 83 94

jrivals@deloitte.fr



Olivier Jan

**Partner, Global Leader,
Sustainability Services**

+33 1 55 61 60 81

ojan@deloitte.fr



Nadège Grennepois

Partner, Risk Advisory

+33 1 55 61 62 28

ngrennepois@deloitte.fr



A propos de Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL), société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. DTTL (ou « Deloitte Global ») ne fournit pas de services à des clients. Pour en savoir plus sur notre réseau global de firmes membres : www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte fournit des services professionnels en audit & assurance, consulting, financial advisory, risk advisory, juridique & fiscal et expertise comptable à ses clients des secteurs public et privé, quel que soit leur domaine d'activité. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du Fortune Global 500® companies à travers un réseau de firmes membres dans plus de 150 pays, et allie des compétences de niveau international à un service de grande qualité afin d'aider ses clients à répondre à leurs enjeux les plus complexes. Pour en savoir plus sur la manière dont nos 264 000 professionnels make an impact that matters (agissent pour ce qui compte), connectez-vous et échangez avec nous sur Facebook, LinkedIn ou Twitter.

En France, Deloitte mobilise un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs – des grandes entreprises multinationales aux microentreprises locales, en passant par les ETI et PME. Fort de l'expertise de ses 11 300 collaborateurs et associés, Deloitte en France est un acteur de référence en audit & assurance, consulting, financial advisory, risk advisory, juridique & fiscal et expertise comptable, dans le cadre d'une offre pluridisciplinaire et de principes d'action en phase avec les exigences de notre environnement.

© 2018 Deloitte SAS. Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

